



# Les enseignants artistiques commencent à se faire entendre

## Le mouvement doit continuer !

Une mobilisation nationale des enseignants artistiques a débuté le 16 mars dernier à Paris. Elle s'est poursuivie toute la semaine du 18 mars partout en France. Il y a eu des grèves, des rassemblements, des tractages dans de nombreux conservatoires et écoles associatives. C'est à la suite de ces actions que l'intersyndicale a été reçue au ministère de la Culture. Les représentants de la Cgt, du Snea et de Fo ont échangé avec 3 conseillers du cabinet de Rachida Dati le jeudi 28 mars.

Nous avons alerté le ministère sur l'état de l'enseignement artistique en France. Nous attendons maintenant des réponses à toutes les revendications que nous avons portées durant cette mobilisation. Elles ont été entendues mais pour l'instant, le gouvernement reste muet sur les solutions à apporter. Face à la détresse des salariés et des agents, ce silence est inacceptable. Nous devons continuer à organiser la mobilisation pour faire grandir notre rapport de force et obtenir des résultats. L'instance de concertation que nous revendiquons pour l'enseignement artistique associatif et public doit être mise en place par le ministère de la Culture au plus vite. Le ministère est mis devant sa responsabilité. La balle est dans son camp !

Notre courrier du 11 décembre dernier demandant un bilan de l'organisation des concours et examens professionnels de la filière enseignement artistique était resté sans réponse. Ce même jeudi 28 mars, la Fédération nationale des centres de gestion et le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques nous répondaient enfin. Ils s'engagent à organiser une rencontre avec les signataires de la lettre commune. Toujours ce 28 mars, le ministère de la Culture convoquait les acteurs du secteur de l'enseignement à un comité de suivi du Snop le 3 juin prochain.

Concernant le secteur associatif, nous ne manquerons pas d'interpeller Hexopée, l'organisation d'employeurs qui négocie la convention collective Éclat. La suppression de la qualification d'animateur-technicien pour les enseignants artistiques ne peut se faire que dans le cadre des négociations de cette convention collective.

La mobilisation finit par payer même si les résultats sont encore humbles. C'est un début encourageant ! Nous allons bientôt appeler à une nouvelle action collective sur le territoire dans la continuité de la semaine de mobilisation du 18 mars.